

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [valérie Laroche](#)

<https://www.cadre21.org/membres/30e3d7a803f77896418ea2de>

Date d'obtention : 2020-11-20 14:54:14

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il ne faut en aucun cas chercher à voir les images, vidéos ou photos. Que si on croit que l'activité est de nature criminelle, ne pas parler au jeune investigateur. On doit appeler la police. On doit quand même confisquer les appareils électroniques. Nous avons un sac à cet effet dans la trousse. Et que maintenant, grâce à la trousse, le délai d'intervention est de maintenant 4 jours.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Avec la trousse, je vais être en mesure de bien intervenir auprès de chacune des personnes impliquées dans l'évènement. Grâce à tous les documents, je vais m'assurer d'avoir fait toutes les étapes nécessaires à l'intervention. L'aide-mémoire est une grande aide. Je vais être plus outillé pour aider les victimes de ces actes et aussi de bien intervenir auprès des élèves et aussi de leur parents. C'est grâce à la formation que je suis aussi en mesure de savoir le rôle de chacun dans le cas d'une situation de SEXTOS.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À jamais chercher à voir les images. Je crois que c'est le plus important puisque ceci pourrait être constituer comme un acte de pornographie juvénile.

Toujours m'assurer d'avoir suivi les étapes de la formation pour m'assurer hors de tout doute si l'acte est impulsif ou bien malveillant et de bien orienter mes interventions par la suite.